

REGLES DE COURSE (extrait de la R.G.)

GENERALITES :

Ces règles de course sont applicables sur toutes les épreuves agréées par la F.F.Tri Triathlon, Duathlon et Epreuves enchaînées Découvertes

DEFINITION :

Le Triathlon est une épreuve sportive d'endurance qui consiste à enchaîner, successivement, par un même athlète et dans l'ordre suivant les trois disciplines. Aucune aide extérieure n'est autorisée et la mesure du temps passé par l'individu à réaliser l'épreuve se fait sans arrêt du chronomètre. que sont la natation, le cyclisme et la course à pied.

EPREUVES :

On distingue plusieurs types d'épreuves : les épreuves Loisirs (Avenir, Découverte et Promotions) et les épreuves Compétitions (Sprint, Courte Distance et Longue Distance). On distingue plusieurs types d'épreuves Loisirs en fonction de l'âge des participants et des distances à parcourir ainsi que des disciplines utilisées. On distingue plusieurs types d'épreuves Compétitions triathlon ou duathlon selon les distances à parcourir.

ACCES AUX EPREUVES :

Pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée. Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription. En signant ce bulletin, il accepte de se conformer à la Réglementaire Générale de la F.F.Tri. Il ne doit être pas frappé d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement. Il doit, le jour de l'épreuve, avant le départ, émarger la liste des engagés et présenter sa carte licence ainsi qu'une pièce d'identité. Les licenciés à la journée doivent présenter un certificat médical d'aptitude de moins de 1 an.

REGLES GENERALES :

Les compétiteurs doivent connaître et respecter les règles de course, de même que respecter le code de la route et obéir aux instructions des officiels et posséder une licence valide. **Les compétiteurs sont responsables de leur équipement** et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Un compétiteur ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur que ce soit intentionnellement ou par négligence. Les compétiteurs doivent suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur. S'ils quittent le parcours, ils doivent revenir à l'endroit même où ils l'ont quitté, par leurs propres moyens. Il est interdit de recevoir une aide physique ou matérielle. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

EXPOSE DE COURSE :

Tout concurrent est **obligatoirement présent lors de l'exposé de course**. Aucune protestation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité expliquée lors de cet exposé.

DISCIPLINE – ARBITRAGE :

Seuls les arbitres officiels de la F.F.Tri peuvent appliquer des sanctions. Leur décision est sans appel. Les sanctions possibles sont l'avertissement sans arrêt, le << Stop and Go >>, le parcours de pénalité ou la disqualification.

REGLES GENERALES DANS L'AIRE DE TRANSITION :

Les compétiteurs ne peuvent utiliser que leur emplacement désigné. Les déplacements dans l'aire de transition s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main. Le compétiteur met le casque sur la tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo dans l'aire de transition. Les compétiteurs ou leur matériel ne doivent pas gêner les autres concurrents. La nudité est interdite.

REGLES GENERALES EN NATATION : (Courte Distance OBLIGATOIREMENT porter le bonnet T.A.M. aux couleurs attribuées)

Les compétiteurs peuvent nager le type de nage qu'ils désirent. La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° en DS et CD, 18° en LD 102.5, 20° en LD 154 et plus. L'épreuve est annulée pour une température de l'eau inférieure à 12° qu'elle que soit la course. Pour des raisons de sécurité, le port de la combinaison est vivement recommandé qu'elle que soit la température de l'eau.

REGLES GENERALES EN CYCLISME :

Le code de la route doit être respecté. Toute aide extérieure est interdite. Le triathlon ou le duathlon étant des sports individuels, **l'aspiration/abri est interdit.**

REGLES GENERALES EN COURSE A PIED :

Courir torse nu est interdit. Les accompagnateurs sont interdits.

OFFICIELS :

Dans une course agréée F.F.Tri, les officiels sont : les signaleurs, les responsables de sécurité, les membres du service médical, les arbitres, les délégués techniques et sportifs de la Ligue ou de la F.F.Tri, le délégué du contrôle antidopage.

DROIT A L'IMAGE :

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon International de MIMIZAN sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

NOM,

Prénom

Signature

TRIATHLON DE MIMIZAN :

LOTS :

Pour les Découverte, Tri-relais, Sprint individuel, Courte Distance, **présence indispensable au podium** pour le tirage au sort des lots

PRIX : SPRINT PAR EQUIPES ET COURTE DISTANCE

présence indispensable au podium des triathlètes concernés par les grilles de prix **en tenue de club.**